

LE SORELOIS

VENDREDI 15 DECEMBRE 1899

LES ELECTIONS DU MANITOBA

DEFAITE DE GREENWAY

Victoire de Hugh John Macdonald.

Le résultat des élections de Manitoba, qui ont eu lieu le 7 du courant, est de nature à réjouir tous les conservateurs.

Lorsque Greenway s'est déterminé à dissoudre la législature, il avait une majorité de vingt-six voix dans une assemblée de quarante.

Il avait trente-trois députés contre sept députés conservateurs. Il avait en sa faveur, outre l'influence de son propre gouvernement, celle du gouvernement fédéral.

Hugh John Macdonald n'a pas craint de lever le drapeau de l'opposition en présence d'une situation aussi désespérée.

Etil est aujourd'hui victorieux.

Voici le résultat :

Conservateurs, élus : Argue, McInnes, Steele, McFadden, Lawrence, Rogers, Riddell, Campbell, Lyons, Greenwood, Garland, Riley, Hespeler, Mullins, Grain, Ferguson, Thompson Johnson, Simpson, Neilson, Macdonald, Roblin.

Total 22.

Libéraux élus :

Innis, Jerome, Mickle, C. A. Young, Mackenzie, Norris, Lagimodière, Riddell, Myers, Greenwood, V. Winkler, Bertrand, Fowler, Smith, Morton, Col. McMillan.

Total : 16.

Majorité pour Hugh John Macdonald : —6 voix.

Le parti libéral manitobain si fort et si puissant au lendemain des élections de 1896, sort donc des dernières élections en minorité et en laissant sur le champ de bataille trois de ses chefs, le procureur-général Cameron, le ministre des travaux publics Watson, et l'orateur Young.

Le ministre Sifton dans le gouvernement fédéral n'a pas été heureux dans sa propre division, Brandon, où il s'est vu repoussé dans la personne de deux de ses candidats.

Ces élections sont le glas funèbre du parti libéral dans tout l'Ouest canadien, du Pacifique, au lac Supérieur. L'ébranlement va se communiquer à Ontario et accélérer la défaite de nos adversaires dans cette province où le pouvoir des grises est déjà chancelant. Puis le mouvement va continuer à se faire sentir jusqu'aux provinces de l'Atlantique.

Depuis longtemps l'opinion publique demandait ce changement. Aujourd'hui c'est un fait accompli, et il appartient maintenant au parti conservateur de gouverner cette province plus sagement et surtout avec plus de justice pour les différentes dénominations religieuses qui l'habitent, que ne l'a fait son prédécesseur.

Voici ce que disait, samedi, le *Soleil*, l'organe des libéraux du district de Québec :

Nous serons francs comme toujours : Nous avons été battus, nous libéraux, et bien battus au Manitoba.

Nous avions 32 sièges à la Législature, et nous n'en avons pu retenir que 16 ou 17. Deux des ministres ont été battus, MM. Cameron et Watson.

"Les conservateurs sont dans la jubilation, et les libéraux dans le désappointement.

"C'est l'ordre des choses. "Qui sait si nos ministres n'ont pas besoin d'un petit échec de ce genre pour leur inspirer un peu plus de considération pour leurs partisans."

Des quatre élections partielles, qui ont eu lieu mardi, dans la province d'Ontario, deux ont tourné en faveur des libéraux et deux en faveur des conservateurs.

C'est un siège de plus pour les conservateurs à la législature.

La majorité du parti ministériel,

durant la dernière session, ne s'est élevée, tout au plus, qu'à onze. M. Ross sera ainsi réduit à gouverner avec une majorité de neuf : et cette majorité peut encore être diminuée par un résultat défavorable pour lui, dans trois autres élections partielles encore en suspens, dans Ontario,

Le gouvernement libéral de l'île du Prince-Edouard, qui avait une petite majorité en chambre, a été pratiquement défait mercredi. Les deux élections partielles de Kings et Queens lui ont été défavorables. Dans l'un de ces comtés, le nouveau procureur-général a été défait.

Le *Soleil* n'est pas tendre pour M. Tarte. Dans son no. de samedi dernier, voici ce que M. Paucard décoche à l'hon. ministre des Travaux Publics :

"A quoi sert-il, pour certains de nos hommes publics de se proclamer sans cesse français d'abord et sujets anglais ensuite ?

"Le penser peut être louable, l'écrire et le proclamer constitue une provocation insensée, criminelle."

M. C. Beauséjour, le nouveau directeur de l'hôtel des postes de Montréal, a pris possession de ses bureaux, lundi matin.

L'hon. M. Tarte accompagnait l'ancien député de Berthier à cette entrée en fonction.

Voilà donc encore un député libéral de casé !

Cette nomination allonge encore la liste des membres libéraux du parlement qui ont abandonné leur mandat depuis trois ans.

Voici :

M. Devlin, député de Wright, nommé agent d'immigration en Irlande ;

M. Lavergne, député d'Arthabaska, nommé juge ;

M. Lister, député de Lambton, nommé juge ;

M. McLelan, sénateur, nommé lieutenant-gouverneur ;

M. McInnes, sénateur nommé lieutenant-gouverneur ;

M. Warburton premier-ministre de l'île du Prince-Edouard, nommé juge ;

M. King, député de Sandbury et Queen's, nommé inspecteur, à raison de \$2,000 ;

M. Forbes député de Shelburne et Queen's, nommé à un bon emploi pour faire place à M. Fielding ;

M. F. X. Lemieux, député de Lévis, nommé juge ;

M. P. A. Choquette, député de Montmagny, nommé juge ;

M. Cameron, député de Huron, nommé lieutenant-gouverneur ;

M. Fra Langelier, député de Québec-Centre, nommé juge ;

M. Pinault, député de Matane, nommé sous ministre de la milice ;

M. Rinfret, député de Lotbinière, nommé inspecteur du revenu ;

M. Beauséjour, député de Berthier, nommé maître de poste à Montréal.

Nos adversaires ont-ils crié pourtant contre la crèche du gouvernement lorsqu'ils étaient dans l'opposition !

M. Archambault, notaire, de St-Gabriel de Brandon, a été choisi mercredi, par une délégation, candidat libéral pour la prochaine élection qui aura lieu dans le comté de Berthier, pour remplacer M. C. Beauséjour, qui a été nommé maître de poste de Montréal.

Sir Wilfrid et Lady Laurier iront passer les fêtes de Noël à Arthabaska.

L'exposition de Paris sera formellement ouverte samedi, le 14 avril, et non le lundi de Pâques, comme on l'avait d'abord annoncé.

L'archevêque de Paris a décidé que l'exposition serait inaugurée par un grand-messe solennelle, célébrée dans la basilique du Sacré-Cœur, avec toute la pompe possible, et avec le concours d'un orchestre dont feront partie quelques-uns des plus grands artistes du monde musical.

Le représentant du Saint-Siège aux Etats-Unis a reçu le texte d'un décret du Pape, proclamant,

par 1906 l'Année Sainte. Le décret permet la célébration d'une messe dans toutes les églises du monde, à minuit, le 1er janvier. C'est la première fois, dans l'histoire de l'Eglise, qu'un prêtre a la permission de célébrer la messe durant la première heure de la nouvelle année. Le décret papal accorde aussi à tous les fidèles la permission de communier à cette messe.

Sorel port de Mer

Nous lisons dans la *Tribune*, de St-Hyacinthe :

"La nouvelle compagnie qui exploite maintenant le U. C. R. en connection avec les lignes du Canada Atlantique, Rutland et N. Y. Central, semble prendre un regain de vigueur. Des chars à passagers plus substantiels sont mis sur la ligne ; le personnel de l'administration est à être complété. Cependant le local des bureaux demande l'extension qu'il est impossible de lui donner actuellement. Tous les raccordements ne seront complétés que vers la fin de janvier. Néanmoins on sent qu'il y a plus de vie sur la ligne et tout fait croire qu'elle aura sa large part de trafic.

"Les journaux de Boston donnent des proportions considérables à l'arrangement intervenu entre ces compagnies de chemin de fer. Le commerce d'exportation par Boston où la Cie possède des quais et par Sorel où elle doit en construire, prendra une extension des plus avantageuses à toutes les localités traversées. Des arrangements sont faits avec l'Intercolonial pour le transfert du fret à St-Hyacinthe et le passage des chars de la nouvelle Cie jusqu'à Lévis.

"Sorel deviendra port de mer, ce qui accommodera beaucoup le commerce de St-Hyacinthe."

Nous devons ajouter que les Cies du Rutland et Canada Atlantic, qui doivent bâtir des quais sur le fleuve, en face de la ville, ont donné ordre à leur ingénieur, M. W. Phillips, de faire un estimatif pour un élévateur, d'une capacité d'un million de minots de grain, au lieu de 250,000, comme dit en premier lieu.

ETATS-UNIS

Parmi nos compatriotes qui ont été élus aux charges municipales, ces jours derniers, aux Etats-Unis, nous trouvons à Holyoke M. A. M. Potvin, qui a été "alderman-at-large", MM. A. R. Vincent et W. G. Baudreau, conseillers.

Toutes nos félicitations à nos compatriotes.

ECHOS DU PALAIS

La cour de circuit a siégé, mercredi, sous la présidence de l'honorable juge Ouimet.

Nombre de causes ont été entendues, dans lesquelles l'honorable juge a rendu jugement.

Nous mentionnerons les suivantes :

Gouin vs F. X. Plante, fils, jugement pour les frais. A. P. Vanasse, pour le demandeur ;

Requête de Léon Mendelowicz, marchand, demandant acte de naturalisation. Requête accordée.

A. P. Vanasse, pour le requérant.

Cardin vs La Corporation du comté de Richelieu. Motion, de la part de la défenderesse, pour particularités, renvoyée. J. D. Plamondon, pour le demandeur, Württele & Lacroix, pour la défenderesse.

Ferland vs F. X. Plante, plaidoyer de compensation maintenu, chaque partie payant ses frais. A. P. Vanasse, pour le demandeur, Ethier & Lefebvre, pour le défendeur.

Dlle Girard vs Cahier : Action en dommages-intérêts pour \$50, renvoyée. Bruneau & Ferron, pour la demanderesse, Württele & Lacroix, pour le défendeur.

Vanasse vs Bourdelais et Beauchemin, Tiers-saisi. Jugement contre le tiers-saisi. A. P. Vanasse, pour le demandeur.

Beauchemin vs The Syracuse Smelting Works Co., action prise en délégué. Bruneau & Ferron, pour le demandeur, Ethier & Lefebvre, pour la défenderesse.

Morasse vs Pagé. Jugement contre le défendeur. A. P. Vanasse, pour le demandeur.

Lamothe vs Wm Lamothe. Action pour pension alimentaire maintenue. A. P. Vanasse, pour le demandeur.

Wiseman vs Champagne. Cotte cause, entendue au dernier

terme, avait été renvoyée à un arbitre, mais les témoignages rendus étaient contradictoires.

Il s'agissait de réparations à une maison, dans le cours desquelles était survenu un orage violent. Le toit, que l'on était à réparer, n'avait pas été suffisamment recouvert pour empêcher la pluie de pénétrer dans la maison, d'où il était résulté des dommages que l'on portait à un chiffre considérable. Le défendeur a prétendu avoir pris toutes les précautions voulues pour éviter ces dommages, mais l'arbitre en a jugé autrement. "Je suis d'opinion, dit-il, que le défendeur aurait pu prendre plus de précautions qu'il n'en a pris. Il n'avait pas sur les lieux, d'après la preuve, tous les matériaux requis pour éviter une éventualité comme celle qui a causé les dommages. Il n'y a pas de doute pour moi qu'il y avait moyen de prévoir et d'éviter un dommage comme celui-là. Pour cette raison je suis d'opinion que le défendeur est coupable de négligence." Puis il fixe les dommages à \$28.00.

Comme les deux parties avaient décidé d'accepter comme règlement final la décision de l'arbitre, la cour a confirmé sa sentence en rendant jugement pour ce montant, attendu que chacun est responsable du tort qu'il cause par sa négligence, même quand, ainsi que cela a eu lieu dans cette cause, les réparations sont faites à la demande du demandeur, qui était le locataire du défendeur.

J. D. Plamondon, pour le demandeur, Bruneau & Ferron, pour le défendeur.

Plante vs La Corporation de la paroisse de Ste-Anne de Sorel. Action prise pour le recouvrement de l'amende portée à l'article 793 du code municipal de la province de Québec.

Le demandeur alléguait que la défenderesse avait encouru l'amende par sa négligence à entretenir son chemin dans l'état voulu par la loi. Art. 788 C. M.

La défenderesse a d'abord prétendu, par une exception à la forme, que l'amende était due en entier par la municipalité, cette amende était payable à la Couronne, et que, partant le demandeur n'avait pas qualité pour poursuivre.

La cour, s'appuyant sur l'article 1046, C. M., invoqué par le demandeur, a rejeté cette exception, sans frais, et permis d'amener, sans frais aussi, la déclaration du demandeur, à l'effet que l'amende, au lieu d'être payée au demandeur, le fût à la Couronne. Au mérite jugement a été rendu contre la défenderesse pour \$1.00 et tous les frais de l'action.

C'était la première poursuite du genre contre la défenderesse, et comme le demandeur avait déclaré vouloir seulement faire comprendre à la défenderesse qu'elle était tenue au bon entretien de son unique chemin, la cour a accordé le minimum de l'amende.

Cette cause a fort intéressé notre barreau, et créa, au moins quant à lui, jurisprudence à l'avenir.

A. P. Vanasse, pour le demandeur, Ethier & Lefebvre, pour la défenderesse.

Valois vs Vadeboncoeur, et Boivin, tiers-saisi, et Valois, contestation maintenue. J. D. Plamondon, pour le demandeur, A. P. Vanasse, pour le défendeur et le tiers-saisi.

Chartier vs Paulhus, de St-Aimé, plaideurs mis dos à dos, chacun payant ses frais.

Ethier & Lefebvre, pour le demandeur, Württele & Lacroix, pour le défendeur.

Dans la soirée le juge a entendu, en Cour Supérieure, les plaidoiries dans la cause de Massue-Drolet vs Resther, et G. Drolet, mis en cause, sur deux inscriptions en droit, l'une par le demandeur, l'autre, par le défendeur, puis sur des motions pour répondre par écrit et faire enquête sur les instances en injonctions interlocutoires prises par les parties dans la cause.

En délibéré.

Ethier & Lefebvre, pour le demandeur, J. B. Brousseau, pour le défendeur, Sicotte & Bernard, pour le tiers-saisi.

La cour de circuit et la cour supérieure ont été ajournées au 22 du courant, alors que l'honorable juge Ouimet rendra plusieurs jugements.

Une mine Précieuse

Pour toutes les maladies des femmes pâles, faibles, fatiguées, maigrir, douleurs générales, etc.

Les "PILULES CARDINALES" du Dr Ed Morin. Se méfier des imitations. Se vendent partout. Si vous ne le trouvez pas, nous écrire tout de SUITE. Exiger toujours les "PILULES CARDINALES" du Dr Ed Morin.

LA GUERRE

Le corps d'armée du général Gatacre attiré dans les montagnes de Stromberg ou les Boers puissaient retranchés lui fait subir des pertes considérables.

Molteno, 11.—Le général Gatacre est parti de Putter's Kraal, par chemin de fer, et s'est rendu ainsi jusqu'à Molteno. De là, il s'est avancé, par marche forcée, jusqu'à douze milles de Stromberg. Il avait sous ses ordres 2,000 hommes, y compris le régiment Northumberland Fusilier et le Royal Irish Rifles, et deux batteries d'artillerie de campagne.

Les Anglais ont pu s'avancer jusqu'à la position des Boers sans être inquiétés. Mais là, ils ont été accueillis par une fusillade aussi vive qu'inattendue. Le combat a commencé à 4.15 a. m. A sept heures, les Anglais se sont retirés. Ils s'avancent maintenant vers Molteno. La position de l'ennemi était imprenable. L'infanterie n'a pu rien faire.

Le but de Gatacre était de s'assurer de la force de la position des Boers.

Samedi, un peu après midi, il partit de Putter's Kraal avec une armée de 4,000 hommes et vint à Molteno. Il partit de ce dernier endroit à neuf heures, samedi soir et marcha durant toute la nuit, à travers les rochers et les plaines s'étendant à perte de vue.

Le silence de la nuit n'était troublé par aucun bruit, autre que celui de la marche de l'armée. L'obscurité était complète. La colonne arriva sans incident jusqu'à quelques milles de sa destination.

Mais alors une fusillade terrible éclata, attaquant en même temps le front et le flanc droit de la colonne. Le Royal Irish Rifles, qui formait l'avant-garde, alla, au pas de course, se cacher derrière une petite élévation qui se trouvait dans les environs. Il fut bientôt rejoint par le reste de la colonne. Mais l'on s'aperçut bientôt que cette hauteur était aussi convertie de Boers. Les troupes anglaises s'enfuirent alors et trouvèrent une position plus sûre à environ un demi-mille plus loin. Les deux batteries ouvrirent le feu et protégèrent la retraite de la colonne.

L'engagement devint général, lorsque les troupes anglaises furent arrivées à une assez longue distance de la position ennemie. Un détachement d'infanterie à cheval fut envoyé en avant pour attaquer les Boers par le flanc droit. Soudain on aperçut un fort commando qui s'avancait venant du nord. Le Northumberland Fusiliers et le Royal Irish Rifles furent envoyés pour rencontrer ce commando et le tenir en échec. Mais les canons des Boers étaient bien placés et il était impossible au plus brave régiment de tenir devant eux. La colonne retraits alors sur Molteno, suivie de près par les Boers qui firent un grand nombre de prisonniers et prirent plusieurs canons.

HORRIBLE CRUAUTÉ

LE MASSACRE D'ELANDSLAAGTE

Londres, 11.—L'allégation des Boers, qui ont affirmé que 96 lanciers anglais avaient massacré soixante Boers à Elandslaagte, après que ceux-ci eurent rendu leurs armes, se trouve confirmée par des lettres particulières écrites par des soldats du 5e lanciers. Dans une lettre publiée par le "Times" un officier de ce régiment dit :

"Après que les Boers eurent été repoussés de leurs positions, un de nos escadrons les a poursuivis et, pendant le crépuscule, s'est avancé au milieu d'eux. Pendant une dizaine de minutes, nos lanciers ont donné des coups de lance ; les Boers étaient environ une soixantaine. Un de nos hommes en a tué deux d'un seul coup. Si l'obscurité n'était pas survenue, nous en aurions tué beaucoup plus."

Un caporal de dragons a dit au correspondant du "Chronicle" :

"Les Boers blessés sont tombés de leurs chevaux et ont roulé au milieu des rochers, cachant leur tête avec leurs bras et demandant grâce ou à être achevés d'un coup de fusil, préférant être tués de cette façon plutôt que d'un coup de nos terribles lances dans le dos ou dans la poitrine. Mais peu de ces Boers ont échappé. Nous leurs donnions un bon coup de lance pendant qu'ils gisaient à terre. Le lendemain, presque toutes les lances des ca-

valiers qui avaient pris part à ce massacre étaient couvertes de sang."

Un autre lancier a écrit ce qui suit au sujet du massacre :

"Nous les avons chargés. Ils ont jeté leurs armes et sont tombés à genoux en demandant quartier, mais on nous avait dit de ne pas faire de quartier, et je puis vous assurer qu'on ne leur en a pas fait. Nous avons avancé au milieu d'eux en entendant nos lances dans les corps. C'était horrible."

Les journaux chauvins anglais, qui accusent les Boers d'inhumanité, ne publient pas ces faits.

LES BOERS PEUVENT FABRIQUER LEURS PROPRES MATÉRIEL DE GUERRE

Les principaux journaux de Paris publient des entrevues avec M. Long, un français qui a été directeur d'une fabrique de dynamite à Modderfontein, Transvaal. M. Long a quitté le Transvaal à la fin d'octobre. Il a prédit, au cours de ces entrevues, que si les troupes anglaises réussissent à envahir le Transvaal, elles n'en sortiront pas. Les forts autour de Prétoria, a dit M. Long, sont maintenant armés de façon formidablement armés et ceux d'importance quelle place fortifiée d'Europe. Les Boers peuvent fabriquer eux-mêmes leur matériel de guerre et leurs munitions ; sous ce rapport, ils ne sont plus réduits à s'approvisionner à l'étranger. La moitié de leur matériel d'artillerie leur a été fourni par le Creusot. Les poids total des canons livrés aux Boers par cette usine est d'environ quinze mille tonnes ; l'autre moitié a été fabriqué en Allemagne. La saison des pluies va bientôt commencer et dans les mois de décembre et janvier l'humidité est toujours des plus dangereuses dans l'Afrique australe. En terminant M. Long a dit : "Un soldat anglais exposé à la pluie au Transvaal est un homme perdu."

En cette ville, le 9 du courant, Mme Poirier, épouse de M. N. Poirier, commis chez M. C. O. Paradis, un fils, qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Moïse-Lucien-Hector.

Perrain, M. Moïse Charland, marraine, Mme J. M. Charland.

En cette ville, le 9 du courant, Mme Poirier, épouse de M. N. Poirier, commis chez M. C. O. Paradis, un fils, qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Moïse-Lucien-Hector.

Perrain, M. Moïse Charland, marraine, Mme J. M. Charland.

En cette ville, le 9 du courant, Mme Poirier, épouse de M. N. Poirier, commis chez M. C. O. Paradis, un fils, qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Moïse-Lucien-Hector.

Perrain, M. Moïse Charland, marraine, Mme J. M. Charland.

En cette ville, le 9 du courant, Mme Poirier, épouse de M. N. Poirier, commis chez M. C. O. Paradis, un fils, qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Moïse-Lucien-Hector.

Perrain, M. Moïse Charland, marraine, Mme J. M. Charland.

En cette ville, le 9 du courant, Mme Poirier, épouse de M. N. Poirier, commis chez M. C. O. Paradis, un fils, qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Moïse-Lucien-Hector.

Perrain, M. Moïse Charland, marraine, Mme J. M. Charland.

En cette ville, le 9 du courant, Mme Poirier, épouse de M. N. Poirier, commis chez M. C. O. Paradis, un fils, qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Moïse-Lucien-Hector.

Perrain, M. Moïse Charland, marraine, Mme J. M. Charland.

En cette ville, le 9 du courant, Mme Poirier, épouse de M. N. Poirier, commis chez M. C. O. Paradis, un fils, qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Moïse-Lucien-Hector.

Perrain, M. Moïse Charland, marraine, Mme J. M. Charland.

En cette ville, le 9 du courant, Mme Poirier, épouse de M. N. Poirier, commis chez M. C. O. Paradis, un fils, qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Moïse-Lucien-Hector.

Perrain, M. Moïse Charland, marraine, Mme J. M. Charland.

En cette ville, le 9 du courant, Mme Poirier, épouse de M. N. Poirier, commis chez M. C. O. Paradis, un fils, qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Moïse-Lucien-Hector.

Perrain, M. Moïse Charland, marraine, Mme J. M. Charland.

En cette ville, le 9 du courant, Mme Poirier, épouse de M. N. Poirier, commis chez M. C. O. Paradis, un fils, qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Moïse-Lucien-Hector.

Perrain, M. Moïse Charland, marraine, Mme J. M. Charland.

En cette ville, le 9 du courant, Mme Poirier, épouse de M. N. Poirier, commis chez M. C. O. Paradis, un fils, qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Moïse-Lucien-Hector.

Perrain, M. Moïse Charland, marraine, Mme J. M. Charland.

En cette ville, le 9 du courant, Mme Poirier, épouse de M. N. Poirier, commis chez M. C. O. Paradis, un fils, qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Moïse-Lucien-Hector.

Perrain, M. Moïse Charland, marraine, Mme J. M. Charland.

En cette ville, le 9 du courant, Mme Poirier, épouse de M. N. Poirier, commis chez M. C. O. Paradis, un fils, qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Moïse-Lucien-Hector.

Perrain, M. Moïse Charland, marraine, Mme J. M. Charland.

En cette ville, le 9 du courant, Mme Poirier, épouse de M. N. Poirier, commis chez M. C. O. Paradis, un fils, qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Moïse-Lucien-Hector.

Perrain, M. Moïse Charland, marraine, Mme J. M. Charland.

s'étendait sur une distance de milles. Aujourd'hui, ayant servi ma position, je fais évaluer des tranchées. Nous aurons lutté contre au moins 12, hommes.

"Nos pertes sont considérables."

LE GÉNÉRAL WANCHOPPE TUÉ
MODDER RIVER

Londres, 13.—Le ministre de la guerre a reçu la dépêche suivante signée "Forestier-Walker" :

"Le Cap, 12.—Le Général Methuen télégraphie que le général Wanchoppe a été tué au combat d'hier.

Londres, 14.—A la bataille de Magersfontein, 832 anglais ont été tués, blessés ou faits prisonniers.

UNE NOUVELLE À SENSATION

Une dépêche particulière dit que le siège de Ladysmith a été levé et que 10,000 Boers ont été capturés, mais, au War Office, on déclare que la chose est pratiquement impossible.

Absorption

Absorbent une cuillerée à thé de BAUME RIUMAL avant de sortir au froid, et vous résisterez plus facilement au rhume qui vous guette. Il n'y a pas de meilleur spécifique contre les affections de la gorge et des poumons.

NAISSANCE

En cette ville, le 9 du courant, Mme Poirier, épouse de M. N. Poirier, commis chez M. C. O. Paradis, un fils, qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Moïse-Lucien-Hector.

Perrain, M. Moïse Charland, marraine, Mme J. M. Charland.

En cette ville, le 9 du courant, Mme Poirier, épouse de M. N. Poirier, commis chez M. C. O. Paradis, un fils, qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Moïse-Lucien-Hector.

Perrain, M. Moïse Charland, marraine, Mme J. M. Charland.

En cette ville, le 9 du courant, Mme Poirier, épouse de M. N. Poirier, commis chez M. C. O. Paradis, un fils, qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Moïse-Lucien-Hector.

Perrain, M. Moïse Charland, marraine, Mme J. M. Charland.

En

Echos de Sorel et du District

Ce soir nous aurons une éclipse partielle de lune.

M. A. A. Mondou, N. P., est en ville depuis mardi, s'occupant de régler la faillite Boivin & Cie, dont il est le curateur.

La neige tombe depuis hier soir. Il en est tombé près d'un pied et l'après-midi continue à sévir. Tant mieux nous allons avoir de bons chemins d'hiver.

Au couvent de la Providence, encadrée des rues St-Hubert et Ste-Catherine, à Montréal, est décédée, dimanche dernier, à l'âge de 79 ans, Mlle Rose de Lina Sincennes, autrefois de Sorel.

Le parti d'ingénieurs du gouvernement fédéral, qui a passé l'été à faire des sondages sur le fleuve, entre Sorel et Trois-Rivières, est arrivé ici, lundi, pour y passer l'hiver. Ils auront leur bureau dans l'hôtel des postes.

L'assemblée générale annuelle des membres de la société d'agriculture du comté de Richelieu aura lieu à Ste-Victoire, le 20 du courant, à 10 heures du matin, pour l'élection des directeurs pour l'année 1900, et pour l'approbation des comptes des directeurs sortant de charge.

Si vous voulez avoir une belle et bonne voiture d'hiver, sleigh, carriole ou autres sortes, allez à la boutique de Arthur Chapdelaine, qui en a un bel assortiment, qu'il vendra à des prix raisonnables et à bonnes conditions. Visitez cette boutique avant d'aller ailleurs.

Le pont de glace qui s'était formé sur la rivière Richelieu, depuis quelques jours, et sur lequel voitures et piétons avaient passé, s'est brisé pendant la nuit de mardi. La débâcle n'a causé aucun dommage à la flotte qu'il y a dans notre port. Le Richelieu et le fleuve sont libres comme en été.

Un journal du Wisconsin prie ses lecteurs de payer au plus tôt le montant de leur abonnement. Cependant, dit-il, ne venez pas tous à la fois, cela nous donnerait trop d'argent d'un seul coup et les grandes émotions sont souvent funestes.

Nous prions les abonnés du *Sorelois* de suivre ce conseil.

Arthur Labrie a comparu hier matin, devant M. le magistrat Dorion, sous accusation du vol de câble à bord du vapeur *Préfontaine*, pour un montant d'une vingtaine de piastres. L'accusé après examen préliminaire aurait à subir son procès devant le magistrat, mais comme le terme criminel a lieu au commencement de janvier, il a opté pour ce dernier.

La pluie est tombée en abondance durant la nuit de lundi, mardi et mercredi toute la journée. Les cultivateurs des paroisses de l'intérieur sont contents, vu qu'en différents endroits l'eau était rare, les puits à sec, et ils étaient obligés d'aller chercher de l'eau à la rivière, à plusieurs milles de distance.

La municipalité de Sorel a passé un règlement qui est en vigueur empêchant les gens d'arriver à Sorel en voitures d'hiver avec des travaux droits. Ce sont les travaux crochés qu'il nous faut, et les autorités séviront contre ceux qui ne se conformeront pas à ce règlement.

Pour avoir du linge bien lavé et bien repassé, vous devez le porter à la nouvelle buanderie de Song Lee, sur la rue Augusta, dans la petite maison voisine de M. Louis Trempe, cordonnier. M. Hilaire Lacouture prend les commandes pour cette buanderie.

Il faisait pitié de voir notre marché, samedi dernier. Peu de voitures, un bon assortiment de viandes, mais beaucoup plus faible que de coutume. Pas de changement dans les prix. Les mauvais chemins ont empêché les cultivateurs de venir en nombre.

Mardi matin, Félix Langlade, Joseph Bateau et Alb. Lavallée, ont comparu devant M. le magistrat Dorion, sur l'accusation d'avoir volé \$167 sur la personne de Joseph Forcier, navigateur, de St-François-du-Lac. Tous trois, représentés par M. J. D. Plamondon, avocat, ont plaidé non coupables. Ils ont été renvoyés à la Cour du Banc de la Reine.

La nomination de M. Roy, de

Montréal, pour remplacer M. Arthur Ladébauche, comme comptable, dans le bureau du gouvernement, aux ordres de St-Joseph de Sorel, n'est pas de nature à ramener l'accord parmi le parti libéral, ici. Cette place avait été promise à plusieurs bons libéraux de la ville, qui sont fort mécontents de voir arriver un étranger pour occuper cette position assez lucrative.

M. Simon Farly a été élu collecteur des taxes pour la municipalité de Patnam, Connecticut, et son frère, George Farly, échevin pour la quatrième fois, dans la même municipalité.

Ces deux messieurs sont nés à Berthier.

M. Louis E. Destrempe, ci-devant de St-Cuthbert, a aussi été élu échevin de la municipalité de Fall-River.

M. Simon Farly a demeuré longtemps à Sorel et il n'a laissé ici que de bons souvenirs parmi ceux qui l'ont connu. Nos félicitations à nos compatriotes.

Cette alliance voudrait dire un programme sur les lignes ci-dessus et ceci est accepté par les courtiers comme le résultat probable de toute l'affaire.

En avant le progrès et nos félicitations aux Messieurs Forget pour leur succès.

La grande fête de l'Immaculée Conception a été célébrée avec pompe, à l'église paroissiale de Sorel.

Il y a eu messe solennelle, avec diacre et sous-diacre, puis un sermon de circonstance par le Rév. Père Lebon, dominicain.

Le chœur de l'orgue a chanté la messe royale de Dumont, avec l'Et Incarnatus est, de Lottin, par M. J. N. A. Beaudry.

L'orgue, à la messe était tenu par Mlle Albertine Paulhus qui a joué, à l'offertoire, un morceau brillant et d'exécution difficile, et les solistes ont été MM. Beaudry, D. Matte, E. Rajotte, M. Marcoux et J. B. Vanasse.

Dans la soirée, réception de congréganistes et sermon par le Rév. Père Lebon.

A l'orgue, O Salutaris par M. Matte, un superbe Ave Maria de Luzzi, par M. J. N. A. Beaudry, et Tantum Ergo par M. le Dr J. R. Latraverse, (air Home sweet home) avec grand chœur en quatre parties, d'un effet saisissant.

Dimanche dernier la congrégation des Enfants de Marie de cette ville célébrait sa fête patronale: l'Immaculée Conception de la B. V. Marie. L'assistance était nombreuse, et malgré l'austérité du saint temps de l'aveil, notre église avait revêtu un air de fête. La statue de l'auguste Vierge, dominant majestueusement le maître-autel, qui était brillamment paré, charmait tous les regards, réjouissant tous les cœurs.

Pour l'œil catholique, il était donc facile de comprendre cet air de bonheur et d'allégresse rayonnant sur tous les fronts; peut-être y avait une joie plus douce au cœur d'une enfant, surtout d'une enfant de Marie, que celle de fêter, d'exalter les gloires et les privilèges de sa bonne Mère du ciel?

Le chœur de la Congrégation, qu'il nous fait toujours plaisir d'entendre, préluda par le beau cantique:

Elle est belle, elle est Immaculée, Rome a parlé, je crois, je crois.

Le solo fut exécuté avec perfection par Mlle Albertine Bouchier. Notre estimé curé, M. Bernard, monta ensuite en chaire, et fit un touchant sermon de circonstance. L'éloquent prédicateur s'appliqua à démontrer qu'une congrégation est une association pieuse canoniquement érigée, ayant pour but de fortifier la vie chrétienne dans les âmes.

La belle société des Enfants de Marie possède des avantages; une mère doit donc être fière et heureuse quand sa fille manifeste le désir d'en faire partie, c'est une preuve qu'elle veut vivre chrétiennement. Mais qu'est-ce donc que la vie chrétienne? Après en avoir développé les principaux caractères, notre bon curé, avec son zèle ordinaire, signala trois obstacles à cette vie: 1. La négligence des exercices de piété; 2. les occasions dangereuses; 3. la vie dissipée. Le règlement de la Congrégation combat et renverse ces trois obstacles, et la congréganiste qui y est fidèle reste toujours forte et victorieuse, quelles que soient les tentations qui peuvent gronder autour d'elle.

Pendant le salut solennel, qui eut lieu, après le sermon, le chœur chanta avec succès le magnifique O Salutaris de Rigo. Les solos de *Tota pulchra es*, de Lambillotte, furent chantés avec âme par M. le Dr Latraverse, et le chœur y ajouta un enthousiasme religieux.

Le beau *Tantum Ergo* de Millard fut bien goûté: le solo par

Mlle Marie Reine Salois, fut très bien rendu.

Nous offrons nos plus sincères félicitations à toutes ces demoiselles, surtout à leur habile organisatrice, Mlle Augustine Pontbriand, et à leur directrice du chant, Mlle Léonie Mongeon.

Cette belle fête est passée comme toutes les joies éphémères de cette terre. Puisse son doux souvenir, comme un délicieux parfum, embaumer longtemps nos âmes, y développer, y fortifier la vie chrétienne, à laquelle sont promises les joies éternelles de la Patrie.

ST-JOSEPH DE SOREL

Vendredi dernier, fête de l'Immaculée Conception, il y a eu une magnifique cérémonie à l'église paroissiale. C'était aussi la fête patronale de la Ligue du Sacré-Cœur, et à cette occasion, il y a eu une imposante démonstration religieuse. Dix nouvelles jeunes filles zélatrices ont reçu leur diplôme, ce qui en porte le nombre à 31.

On a aussi organisé la Milice du Pape dans l'école du village et dans celle de la grande rivière. Trois bataillons ont été formés et les officiers et les miliciens ont été revêtus des insignes de leur grade.

Les trois cents membres de la Ligue du Sacré-Cœur ont renouvelé leur consécration, en même temps que les zélatrices et les jeunes soldats du Pape.

M. le curé Rivard, le zélé pasteur de St-Joseph, ne néglige rien pour raviver la foi au milieu de son troupeau, et ses efforts constants sont récompensés par l'amitié profonde de ses ouailles.

ST-CUTHBERT

M. George Landry a été élu marguillier pour St-Cuthbert.

BERTHIER

M. Ovide Destrempe a été élu marguillier en remplacement de M. Octavien Falardeau.

—A Berthier, jeudi, le 7 du courant, après une très longue maladie soufferte avec beaucoup de patience, est décédé M. Louis Edouard Latour, huissier. Il laisse pour déplorer sa perte tous ceux qui le connaissaient, car il n'avait pas un ennemi.

Le défunt était âgé de 54 ans.

ST-DENIS

M. le notaire Crevier, secrétaire-trésorier de la municipalité depuis 13 ans, vu son départ pour sa ville natale, St-Laurent, a, lundi dernier, donné sa démission en faveur de M. le notaire L. N. St-Martin, qui a été agréé à l'unanimité.

ST-AIMÉ

L'aqueduc de St-Aimé est en pleine opération. M. Philias Rivard, le propriétaire, fournit l'eau à beaucoup plus d'abonnés qu'il ne s'y attendait, et nombre de demandes lui sont faites, pour avoir l'eau à leur résidence le plus tôt possible. C'est un cultivateur entreprenant, qui a de l'expérience, et qui a tout fait seul. Sans l'aide d'hommes experts en ce genre, l'aqueduc va bien et donne pleine et entière satisfaction; le moulin à air *Air motor*, acheté à Chicago, a 80 pds de haut et est en acier. L'engin pour le remplacer au besoin est très fort, et la Cuve (Tub) contient 35,000 gallons, le tout de première qualité. L'eau est prise dans la rivière Yamaska. C'est une amélioration de plus pour St-Aimé.

—La Cie Bell a fait poser ses poteaux de téléphone de St-Aimé à Yamaska, les paroisses de l'Est du comté peuvent maintenant être en communication directe avec Sorel, le chef-lieu du comté.

—Jeudi, le 7 décembre, était le 21ème anniversaire de naissance de M. Louis Lanoie, fils de M. P. P. Lanoie, marchand, de St-Aimé. Les nombreux amis n'ont pas cru devoir laisser passer cette circonstance sans lui présenter une adresse, qui était pénétrante d'esprit, accompagnée d'un joli cadeau.

M. Lanoie, quoique pris à l'improviste, a comme toujours, y a répondu avec le talent qu'on lui connaît; il invita ses amis à passer la veillée avec lui, chez son père, M. P. P. Lanoie, dont on connaît la courtoisie. Aussi, inutile de vous dire que le coq avait chanté, lors de la séparation des amis.

Il y eut chant, musique, danses, réveil, etc., le tout arrosé de temps en temps, comme dit la chanson.

PIERREVILLE

La crue des eaux de la rivière et le vent terrible qui soufflait mardi soir ont causé l'écroulement d'une boutique appartenant à M. Joseph Alie. Cette boutique tenait à une maison ha-

bitée par une famille de cinq personnes qui, heureusement, ont eu le temps de se sauver.

Cet accident est dû à un éboulement. La terre était minée par l'eau sur toute la largeur de la maison construite sur une petite élévation, à une quinzaine de pieds de la rivière. Ce matin on craint pour la maison que l'on cherche à retenir par des câbles, afin de l'empêcher de tomber du côté de la rivière. La pluie a fait monter l'eau d'une manière alarmante. Mardi soir, la rivière était libre de glace. La Cie Tourville, craignant pour ses estacades et ses bouées, avait placé des hommes sur les rives afin de parer aux accidents.

—Mardi soir, le feu s'est déclaré dans la maison de M. Joz. Laperrière. Heureusement, on est arrivé à temps pour sauver les enfants, dont l'un était à moitié asphyxié par la fumée. L'incendie a été causé par une pipe laissée allumée sur une table. Le feu a été éteint avant d'avoir causé beaucoup de dommages.

CONTRECOEUR

Dimanche dernier, les citoyens de Contrecoeur ont assisté à une grande assemblée qui a eu lieu dans la salle publique, après la grand'messe, à l'occasion de la visite de MM. Gendron et Bourbonnière, du bureau central de la société des Artisans Canadiens-français, de Montréal. M. le maire Giguère présidait cette assemblée.

Les discours furent prononcés par les messieurs ci-dessus et par MM. Dr Fontaine et F. X. Buvier, de Verchères, sur les avantages qu'il y avait à entrer dans cette société de bienfaisance, qui compte plusieurs membres dans la paroisse de Contrecoeur. Plusieurs nouveaux aspirants ont donné leurs noms.

—M. Louis Fontaine a failli se faire casser l'os de l'épaule ces jours derniers en passant près d'une machine à broyer dont on était à faire l'essai. Il en a été quitte pour quelques blessures légères.

—M. Stanislas Bitz, ferblantier, est parti, ces jours derniers, pour aller s'établir à St-Antoine.

L'ATTENTION EST APPELEE

—SUR—

NOTRE GRAND ASSORTIMENT

AU

Bazar Canadien, de J. A. Wright, Sorel.

Montres en or et en argent, chaînes en or et en argent, jones de mariage et bagues de toutes sortes. Horloges de \$1.50, \$2.00. Lampes de fantaisie, miroirs, cages, accordéons, violons, musique à bouche.

—Aussi:— un grand assortiment d'argenterie et porcelaine, des patins, hockey, traps, traîneaux, pelles, et un vaste assortiment de tapisseries qui seront vendues à bon marché.

Attention particulière pour les jones de mariage, de \$10.00, pour \$5.00; de \$5.00 pour \$3.00; de \$3.00 pour \$1.50; tous ces jones sont garantis de première qualité.

—Aussi:—

Pour les hommes qui veulent des pipes de toutes sortes et de tous les prix. Des belles pipes en écume de mer, pour présentation.

On fait une spécialité en fait de Cameras et instruments pour prendre les portraits. Quand vous achèterez de nous, nous vous donnerons des leçons: Cameras de tous les prix, de \$20 à \$15.00. Nous faisons aussi des portraits qui imitent le crayon, pour 50cts, et nous réparons les montres et les bijouteries à bon marché, chez

J. A. WRIGHT, Sorel.

1er déc. 1899.

LE GRAND REMÈDE NATUREL — L'EAU DE ST-LEON. — Les maux de tête sont causés par les désordres de l'estomac et la mauvaise digestion.

L'eau Minérale de St-Léon, buëtiède, le matin, remédie à ces inconvénients.

La mauvaise digestion et les dérangements de l'estomac causent la maladie du foie et des rognons.

L'eau de St-Léon, buë chaude, le matin, avant déjeuner, et le soir au coucher, régularise les deux. En vente à Sorel, par

F. N. CHAGNON, Epicier.

2 déc. 1899.—4ins.

POUR LES FETES.—ETRENNES.—Vous trouverez tout ce qu'il vous faut en fait de jouets pour enfants, petite traîneaux,

seighs, petites pelles, etc. Anasi un grand choix de cartes du jour de l'an, chez

ALBERT MORENCY, libraire, Rue Augusta, Sorel. 7 déc. 1899.—4i

SIROP CALMANT DE DR. FRED J. DEMERS POUR LES ENFANTS.—Nous ne pouvons trop recommander aux mères ce sirop qui est aujourd'hui bien reconnu le meilleur et le plus efficace pour rendre aux bébés le sommeil calme, naturel et réparateur; facilite la dentition, calme les coliques et arrête les diarrhées. Il a aussi l'avantage d'être inoffensif. Recommandez-le à vos amis et vous leur rendrez service. En vente partout. Dépôt: 1357, rue St-Laurent, Montréal.

AUX SOURDS.—Un dame riche, qui a été guérie de sa surdité et de bourdonnements d'oreille par les tympans artificiels de L'INSTITUT NICHOLSON, a remis à cet institut la somme de 25,000 frs afin que toutes les personnes sourdes qui n'ont pas les moyens de se procurer les tympans puissent les avoir gratuitement. S'adresser à L'INSTITUT NICHOLSON, 730, EIGHTH AVENUE, NEW YORK. 6 octobre 1899.—a.

POUR CHAPELETS DES RR. PP. Croisiers, Médailles et Petits Chapetelets de St. Antoine, Timbres-poste oblitérés, écrivez à l'agence de l'Ecole Apostolique de Bethléem, no 153 rue Shaw Montréal, P. Q.

LA FLOTTE DANS LE PORT DE SOREL

La flotte du gouvernement qui fait le creusage du fleuve entre Montréal et Québec, et qui est en hivernage dans notre port se compose de quatre dragueurs: le *Laurier*, construit en bois à Sorel, en 1897; le *Laval*, construit à Ottawa, en 1894, et équipé de machines à Sorel, et deux anciens, les *No 8* et *11*; six remorqueurs: l'*Eureka*, bateau officiel; le *James*, employé aux sondages hydrographiques; le *Pratt*, au nettoyage du chenal; le *Cartier*, l'*Emilia* et le *Parson*, quatre dragues secondaires employées sur les petites rivières; le *No 1*, le *St-Louis*, le *St-Pierre*, le *Nithdale*, avec leurs remorqueurs; deux lève-pierres, douze chalands videres d'une capacité de 150 à 200 verges cubes; huit chalands moindres, portant 75 verges d'excavations; trois barges à charbon, de 250 à 400 tonneaux, sans compter les dragueurs, chalands et remorqueurs en construction, soit plus de quarante-cinq vaisseaux de toutes fins.

Il y a aussi les bateaux de la Cie Sincennes-McNaughton qui sont: *Asilda*, *Alice*, *Conqueror*, *Dandy*, *Ethel*, *W. C. Francis*, *Florence*, *Julia*, *Hudson*, *W. F. Logie*, *Lucia*, *Mathilda*, *McNaughton*, *F. H. Nasmith*, *Sincennes*, *Virginia*, *Spray*, *Georgiana*.

La flotte de la Cie du Richelieu comprend les vapeurs Québec, Montréal, Canada, Trois-Rivières, Saguenay, Carolina, Berthier, Chambly, Terrebonne, Mouche-à-Feu, Sorel, Spartan, Caspian, Algerian, Columbian, Bohemian, Hamilton, Corsica, Island Queen, Hoanana, Laprairie et Longueil. Il y a aussi plusieurs bateaux à vapeur appartenant à des particuliers, ce sont le *Rodolphe*, *Arthur*, *Nicolas*, *Victoria*, *Préfontaine*, *Mouchar*, *Charlotte*, *Stoker*, *Richard*, *Shamrock* et plusieurs yachts à vapeur.

Avec les barges et chalands compris, il y a dans notre port 142 bâtiments de toutes sortes, ce qui représente une valeur de \$5,000,000. Sorel est le port le plus sûr pour l'hivernage des bâtiments qu'il y ait dans tout le Dominion.

COMMUNICATION

Sorel, 14 décembre 1899.

M. le rédacteur.

Je lisais sur la *Presse* de lundi, le 11 du courant, que quelques libéraux de cette ville n'étaient pas satisfaits de la nomination de M. Roy, en remplacement de M. Arthur Ladébauche, comme comptable du département des Travaux Publics, à St-Joseph de Sorel.

J'en suis des plus étonnés, car je ne crois pas me tromper en affirmant que l'honorable M. Tarte n'en est pas venu à cette décision du renvoi de M. Ladébauche, sans avoir consulté les sages chefs de cette admirable contrée.

De sorte que si aujourd'hui un étranger remplace un enfant de Sorel, c'est dû à l'ambition insa-

nable et à la jalousie de quelques libéraux de Sorel.

Il a été sans pitié pour un de leurs partisans des plus dévoués et désintéressés. Ils ont été sans pitié en face des angoisses de sa famille, sans pitié encore lorsqu'il lui fallait quitter cette ville, dans une saison si rigoureuse, pour aller chercher ailleurs la subsistance de sa famille.

Et vous oseriez croire que M. le ministre aurait choisi parmi les gaucheries de votre parti le remplaçant de celui qui, en partant emporta l'estime et la sympathie de la presque totalité de notre population sans distinction de parti. J'en conclus donc que la décision de l'honorable M. Tarte a été sage et juste, parce qu'il a été forcé d'en agir ainsi:

Rappelez-vous, messieurs, que la balance dont vous vous servez sera utilisée pour vous-mêmes, et rappelez-vous aussi que le peuple sait se souvenir.

Votre dévoué

H. A. C. L.

VIN de QUININE CAMPBELL

Guérit les Rhumes Rend le Sommeil Restore les Forces

UN TONIQUE IDEAL

K. CAMPBELL & CIE, Mrs. Montreal

ECHANTILLONS.

Echantillons d'essences de 10 grammes pour obtenir les liqueurs suivantes:

Old Tom Gin. — Holland Gin. — Rhum. Brandy. — Old Rye. — Scotch Whisky.

J'adresserai, par maille, aux personnes qui m'envoieront 25c en timbres poste, un échantillon des essences et haut mentionnées. Un livret qui donne des détails précieux sur la fermentation, et une quantité de recettes pour la fabrication des liqueurs fines.

Les essences que j'offre envoient complètement l'odeur de fumé et donnent un goût agréable à la liqueur que vous voulez fabriquer.

Prix réduits pour grande quantité.

ADRESSE: MRS. JOHN FLOOD, 62 Rue Richelieu, QUEBEC.

Correspondance sollicitée

24 Nov. 1899.—4i.

Banquiers et Courtiers

GEO. SKALLER & CO.

Consol Stock Exchange Bldg. 60 et 62 BROADWAY NEW-YORK.

BEAUCOUP D'ARGENT

peut-être fait en spéculant avec un dépôt de \$30.00 (trente piastres) et au-delà (ou à 3 p. c. de marge et au-delà) à la bourse.

Les plus grandes fortunes ont été faites dans des spéculations sur les stocks, le blé ou le coton.

Si vous voulez savoir comment les spéculations sont faites, écrivez-moi et nous vous enverrons les renseignements et les cotes du marché gratuitement.

Nous exigeons la commission ordinaire pour exécuter les commandes. Quotations sur les bons du GOUVERNEMENT, DES MUNICIPALITÉS ET DES CHEMINS DE FER fournies sur demande pour acheter, vendre ou échanger.

17 nov. 1899.—a.

HOPITAL DE SOREL

A partir du mois d'octobre jusqu'au mois de mai prochain, le Dr Desjardins ne vendra à l'hôpital de Sorel que les 2èmes samedis de chaque mois, savoir:

En 1899, Samedi le 14 Octobre

" " le 11 Novembre

" " le 9 Décembre

Les dates à partir de Janvier 1900 se ront indiquées plus tard.

S'il arrive que des clients ne puissent attendre aux dates fixées pour se faire traiter, ils pourront, s'ils le désirent, se rendre à Montréal, à l'hôpital privé des Docteurs Desjardins, 2339 rue Ste-Catherine, et n'allo part ailleurs.

Sorel, 6 Octobre 1899. 3 m.

Nous prions les personnes qui recevront des comptes pour abonnement au *Sorelois*, de vouloir bien nous faire remise de ces petits montants sous huit jours.

MONEY TO PATENT Good Ideas can be secured by our aid. Address, THE PATENT BUREAU, Baltimore, Md.

